

AVIS AUX ARTISTES

concours de dessin de 11 à 17 ans

Nous t'invitons à imaginer ce que serait pour toi la jeunesse à Moret-Loing-et-Orvanne et d'en faire un dessin coloré.

Utilise les moyens que tu souhaites : crayons, gouache, aquarelle, techniques numériques...

Le dessin sélectionné sera ensuite mis en valeur dans nos prochaines campagnes pour les jeunes et l'artiste gagnant sera récompensé par un prix.

Envoies ta création avant le 5 mars 2021
par mail à pauline.colomar@moretloingetorvanne.fr

(règlement accessible sur le site ou disponible dans les Mairies déléguées)

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

ARTICLE 1 : OBJET

La ville de Moret-Loing-et-Orvanne lance un concours de dessin ouvert aux enfants âgés de 11 à 17 ans inclus et résidant sur le territoire communal.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le thème de ce concours est « Être jeune à Moret-Loing-et-Orvanne ».

ARTICLE 3 : SUPPORTS ET TECHNIQUES

Le choix du support est libre (papier, carton, toile, etc.) Toutefois, les compositions artistiques ne devront pas excéder le format A3 (420 X 297 mm). Toutes les techniques sont acceptées pour participer à ce concours : crayons, gouache, aquarelle, techniques numériques, etc.

ARTICLE 4 : MODALITÉ DE PARTICIPATION

Les dessins devront être retournés dans les mairies déléguées ou envoyés par mail (pauline.colomar@moretloingetorvanne.fr) au plus tard le 5 mars 2021. Ils porteront au dos les nom, prénom, date de naissance et adresse de chaque participant, ainsi que la mention manuscrite suivante : « j'autorise la ville de Moret-Loing-et-Orvanne à reproduire mon œuvre sur tout support à sa convenance. »

ARTICLE 5 : REMISE DES PRIX

Les participants seront conviés à une remise des prix au cours de laquelle sera dévoilé le nom du gagnant.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Renseignements auprès de mairie.mlo@moretloingetorvanne.fr ou auprès de Mme Colomar, conseillère municipale déléguée : pauline.colomar@moretloingetorvanne.fr